

## **Rapport du Président**

Commission permanente du  
lundi 16 mai 2022

**N° CP-2022-5-12-10**

**N° applicatif 3834**

### **12<sup>ème</sup> Commission**

Commission Centre Alsace et de l'équité territoriale

#### **Service instructeur**

Service de l'environnement

#### **Service consulté**

## **MISE EN OEUVRE D'ACTIONS DANS LE CADRE DE LA DÉMARCHE GERPLAN**

Résumé : Dans le cadre de la programmation GERPLAN 2022, la Collectivité européenne d'Alsace est sollicitée pour la mise en œuvre de quatorze opérations relevant des domaines de l'environnement, de l'agriculture, de l'alimentation, du paysage et de la sensibilisation au cadre de vie.

Il vous est proposé de donner un avis favorable à ces demandes de subventions pour un montant total de 63 388 € (dont 52 944 € en investissement et 10 444 € en fonctionnement). Ces projets ont fait l'objet d'un avis favorable des Commissions Centre Alsace et de l'équité territoriale et Région de Colmar.

Le GERPLAN (Plan de Gestion de l'Espace Rural et Péri-urbain) est une démarche de territoire collective et participative, initiée et accompagnée par le Conseil départemental du Haut-Rhin et portée par les structures intercommunales.

Ses objectifs sont :

- de croiser les enjeux sur l'environnement, les paysages, l'eau, l'agriculture et l'alimentation du territoire concerné, sur la base d'un diagnostic et d'une importante concertation locale,
- d'établir une feuille de route conjointe et opérationnelle, validée par tous les acteurs locaux pour répondre à ces enjeux.

Sa déclinaison pratique passe par une programmation annuelle établie par chaque structure intercommunale engagée dans la démarche et la mise en œuvre d'actions concrètes portées par différents acteurs, publics, associatifs ou privés.

La Collectivité européenne d'Alsace est sollicitée pour la mise en œuvre de quatorze opérations inscrites à la programmation GERPLAN 2022 des Communautés de communes Pays de Ribeauvillé, Région de Guebwiller, Pays Rhin Brisach et Vallée de Kaysersberg.

Ces projets ont fait l'objet d'un avis favorable des Commissions Centre Alsace et de l'équité territoriale et Région de Colmar.

#### Territoire Centre Alsace

Dans le cadre du GERPLAN de la Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé :

- la commune d'OSTHEIM sollicite une subvention de 506 € pour la mise en place de panneaux pédagogiques et d'une signalétique aux abords du village et de la Fecht,
- la commune de BERGHEIM sollicite une subvention de 2 733 € pour l'aménagement d'un site de biodiversité au lieu-dit *Aeschbruech* (plantation d'arbres et d'arbustes de variétés locales, mise en place d'une prairie fleurie de plantes vivaces),
- la commune d'ILLHAEUSERN sollicite une subvention de 606 € pour la plantation d'arbres dans la cour de l'école et autour de l'aire de jeux afin de créer des zones d'ombre et réduire les effets d'îlots de chaleur,
- la commune de ZELLENBERG sollicite une subvention de 4 647 € pour l'aménagement paysager de trois sites communaux (route d'Ostheim, Hartweg et chemin du Schlossberg) afin de développer la biodiversité et d'améliorer la qualité du paysage dans le village,
- l'association Terre de Liens Alsace sollicite une subvention de 9 866 € pour l'accompagnement de la commune de THANNENKIRCH dans la reconquête pastorale de ses paysages et de parcelles enrichies à des fins agricoles.

#### Territoire Région de Colmar

Dans le cadre du GERPLAN de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller :

- la commune de BUHL sollicite une subvention de 1 620 € pour la création d'un jardin et d'un verger pédagogique au pôle scolaire et périscolaire ainsi qu'une subvention de 7 296 € pour la réfection de murets en pierres sèches rue du Réservoir et chemin de l'Appenthal,
- la commune d'ISSENHEIM sollicite une subvention de 3 381 € pour la création d'une haie champêtre et d'un verger aux lieux-dits *Oberfeld*, *Ochsenweid* et *Im Breil*,
- le syndicat viticole d'ORSCHWIHR sollicite une subvention de 6 559 € pour la création d'un sentier pédagogique autour du village axé sur les terroirs, la géologie, la faune et la flore,
- la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller sollicite une subvention de 1 471 € pour la végétalisation du parc du complexe aquatique Nautilia afin d'enrichir la biodiversité et d'apporter de nouvelles zones de fraîcheur et d'ombrage ; elle sollicite également une subvention de 3 007 € pour la création d'une haie diversifiée dans l'aire d'activités du Florival dans un objectif environnemental et paysager.

Dans le cadre du GERPLAN de la Communauté de Communes du Pays Rhin Brisach, la commune de LOGELHEIM sollicite une subvention de 1 709 € pour la création d'une haie champêtre en secteur agricole au lieu-dit *Mittelfeld* afin d'améliorer la capacité d'accueil de la petite faune des champs.

Dans le cadre de son GERPLAN, la Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg sollicite une subvention de 10 444 € pour mener à bien des actions de sensibilisation à l'environnement auprès des écoliers et des habitants de son territoire (hors programme d'éducation à l'environnement).

Toujours dans le cadre de la démarche GERPLAN, en partenariat avec l'Agence de l'Eau Rhin Meuse (AERM), notre collectivité soutient l'association BUFO afin :

- de restaurer des zones humides dégradées et mener des suivis écologiques sur ces sites (avant et après aménagements),
- d'observer, entre autres, l'évolution des amphibiens et odonates suite aux aménagements réalisés,
- d'établir des préconisations de gestion de ces sites favorables aux amphibiens et aux odonates et de les partager avec les communes concernées,
- d'organiser des actions de sensibilisation auprès des habitants pour expliquer l'intérêt de ces zones humides et des aménagements réalisés.

Ce projet fait l'objet de l'avenant n°1 de la convention 2022 de partenariat entre la Collectivité européenne d'Alsace et l'association BUFO, portant sur l'attribution de subventions. Cet avenant est annexé au présent rapport. Le montant de la subvention d'investissement de notre collectivité pour ces opérations 2022 s'élèverait à 9 543 € (co-financement prévu de l'AERM de 10 176 €).

La liste de ces quatorze opérations ainsi que leur imputation budgétaire sont annexées au présent rapport.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'accorder, dans le cadre de la démarche GERPLAN, une subvention à chacun des porteurs de projets des opérations listées dans le tableau joint en annexe au rapport, dont le montant total s'élève à 63 388 € (dont 52 944 € en investissement et 10 444 € en fonctionnement). Les imputations budgétaires de chacune des opérations y sont également précisées.  
Les subventions correspondantes feront l'objet d'un versement unique en fin d'opération. Les crédits nécessaires seront imputés aux programmes P226O002T05 pour l'investissement et P226O002TO6 pour le fonctionnement.
- d'approuver l'avenant n°1 de la convention 2022 de partenariat entre la Collectivité européenne d'Alsace et l'association BUFO, portant sur l'attribution de subventions, joint en annexe au présent rapport,
- de m'autoriser à signer cet avenant et à y apporter, le cas échéant, des modifications mineures.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Frédéric BIERRY